

M.

Matricule : _____

Emplacement : _____

Procuration

pour désigner le copropriétaire indivis d'un immeuble ou le cooccupant d'un établissement d'entreprise

Nous, personnes ayant le droit d'être inscrites sur la liste électorale municipale ou référendaire et de la MRC,

à titre de : copropriétaires indivis de l'immeuble depuis le :

_____	_____	_____
année	mois	jour

cooccupants de l'établissement d'entreprise depuis le :

désignons, par la présente, à la majorité d'entre nous qui avons la qualité d'électeur ou de personne habile à voter :

Date de naissance		
_____	_____	_____
année	mois	jour

Prénom

Nom

comme personne¹ à être inscrite sur :

- la liste électorale municipale
- la liste référendaire
- la liste électorale de la MRC des Pays-d'en-Haut

Cette personne détient la citoyenneté canadienne Oui

Adresse de la propriété ou de l'établissement d'entreprise donnant droit à l'inscription² :

_____		_____	
N°	Rue ou emplacement, no de lot	Ind. rég.	Numéro de téléphone
_____		_____	
Municipalité	Code postal	Adresse électronique	

Adresse du domicile de l'électeur :

_____		_____	
N°	Rue	Ind. rég.	Numéro de téléphone
_____		_____	
Municipalité	Code postal	Adresse électronique	

Signature de la **majorité des copropriétaires indivis ou cooccupants** qui sont des électeurs ou des personnes habiles à voter. Dans le cas où il n'y a que deux, la signature des deux est obligatoire.

Prénom et nom (lettres moulées)	Signature du copropriétaire ou du cooccupant	jour	mois	année

Note ¹ : Cette personne doit être citoyenne canadienne, ne pas être en curatelle, ni coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse et n'a pas le droit d'être inscrite prioritairement à un autre titre sur la liste électorale municipale ou référendaire ou de la MRC.

Note ² : Pour tout renseignement concernant votre droit d'inscription, veuillez-vous informer auprès de la Municipalité aux coordonnées apparaissant au bas de ce formulaire. Une personne peut avoir plusieurs résidences mais n'a qu'un domicile.

PRENEZ NOTE que la procuration prend effet lors de sa réception et demeure valide tant qu'elle n'est pas retirée ou remplacée.